Règlement Intérieur du Club de Tennis de Table CPF Aizenay

Contents

Article 1 : Objet du Règlement Intérieur 2
Article 2 : Admission des Membres 2
Article 3 : Cotisation et Licences 3
Article 4 : Droits et Devoirs des Membres 4
Article 5 : Entraînements et Compétitions 4
Article 6 : Tenue Vestimentaire 4
Article 7 : Stages 4
Article 8 : Entrainements 5
Article 9 : Compétitions 5
Championnat Adultes par équipes 5
Critérium Fédéral 5
Championnat Jeunes par équipes 6
Autres compétitions 6
Article 10 : Bénévolat et Implication des Parents 7
Article 11 : Utilisation des Installations 7
Article 12 : Entretien de la Salle et du Matériel 7
Article 13 : Obligations et Responsabilités 8
Article 14 : Sécurité 8
Article 15 : Vols et Dégradations 8
Article 16 : Interdictions 8
Article 17 : Sanctions 8
Article 18 : Frais et Remboursements 9
Article 19 : Dépenses Non Prévues 9

Article 1 : Objet du Règlement Intérieur

Le présent règlement a pour objet de définir les règles de fonctionnement interne du Club de Tennis de Table CPF Aizenay, association régie par la loi de 1901. Il s'applique à tous les membres du club, ainsi qu'aux participants aux activités organisées par celui-ci. Parmi les pratiques nous avons les types de pratiques suivantes :

- **Ping Santé**, pour des personnes atteintes de maladies neurodégénératives ou dont la pratique demande une adaptation par l'animateur afin que celle-ci soit confortable.
- **Ping 4 – 7 ans** pour des enfants de 4 à 7 ans afin d'initier la motricité et l'envie des jeunes au tennis de table à raison d'une séance par semaine animée par un animateur qualifié.
- **Section Tous niveaux**, incluant des licenciés loisirs et compétitions qui ne sont pas dirigés par un entraineur et qui pratiquent leur sport 1 à 2 fois par semaine animé par un bénévole du club
- **Section compétitive jeunes ou adultes** gérée par un entraineur qualifié qui propose des exercices adaptés au niveau de la séance. Les séances sont divisées en fonction des niveaux des joueur.euses et sont proposées au **nombre minimum de 2** pour les jeunes et **au minimum de 1** pour les adultes Départementaux et **au minimum de 2** pour les adultes régionaux.

Les valeurs du club sont le respect, à l'entrainement comme en compétition, le fair-play, la convivialité et l'esprit d'équipe, La solidarité s'exprime à travers les encouragements pendant les mais aussi par l'entraide lorsque c'est nécessaire.
Ces valeurs s'appliquent autant sur le plan sportif qu'humain ainsi que dans nos communications sur les réseaux sociaux.
Le club peut y partager des photos de ses adhérents, sauf opposition de leur part formulée par écrit (email ou courrier).

Article 2 : Admission des Membres

Pour être admis comme membre du club, toute personne doit :

- S'acquitter de la cotisation annuelle fixée par le bureau.
- Fournir les documents requis (certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis de table ou auto-questionnaire médical avec toutes les cases « NON » de cochées). **L'auto-questionnaire est suffisant pour un adhérent jusqu'à 40 ans. Il ne remplace le certificat que pour une période de 5 ans pour les vétérans par tranche de 5 ans**
    - *Ex : si le vétéran s'inscrit à l'âge de 60 ans il devra fournir un certificat qui aura une validité jusqu'à ces 65 ans. Chaque année de renouvellement il n'aura plus qu'à fournir un auto-questionnaire pour les années de ces 61 / 62 / 63 / 64 ans. Il devra en revanche refaire un certificat médical à 65 an etc.*
    - *Ex2 : Pour un vétéran ayant 73 ans à l'inscription son certificat ne sera valide que 2 ans jusqu'à ces 75 ans, il pourra donc fournir pendant 1 an seulement l'auto-questionnaire sur l'année de ces 74 ans et devra refaire un certificat médical pour ces 75 ans)*
- Accepter les statuts de l'association et le présent règlement intérieur.

Les demandes d'adhésion sont examinées par le bureau du club.

Article 3 : Cotisation et Licences

Licences : Le club propose deux types de licences avec des tarifs différenciés :

- **Licence compétition : 170 € + 10€ de tickets loto (loto 27/09/26) + 25 € d'achat de maillot DONIC si non possédé**. Cette licence inclut la participation aux compétitions officielles organisées par la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT). Elle est obligatoire pour tous les joueurs souhaitant participer aux compétitions en équipe ou en individuel.
    - Pour les compétiteurs souhaitant participer au critérium fédéral (compétition individuelle facultative), une participation annuelle supplémentaire sera demandée **(voir** Article 9 : Compétitions Critérium Fédéral)
- **Licence Loisir (Section tous Niveaux)** : **120 € + 10€ de tickets loto (loto 27/09/26) + 25 € d'achat de maillot DONIC si non possédé**. Cette licence permet uniquement de participer aux entraînements et aux activités internes du club. Elle ne permet pas de participer aux compétitions officielles.

Les licences incluent également l'assurance, selon les conditions de la fédération.

En cas de fermeture de salles (travaux, pandémie, etc…) la cotisation ne sera pas remboursée sauf décision contraire du bureau.

Réduction :

Afin de permettre à des familles d'y inscrire plusieurs membres au sein du club, le bureau a décidé d'avoir des réductions en fonction du nombre de licenciés au sein du club. Cette réduction s'applique sur tous les types de licences existantes.

- 2 membres de la famille **: -10%** sur la totalité des cotisations
- 3 membres de la famille : **-20 %** sur la totalité des cotisations
- 4 membres et plus : **-25 %** sur la totalité des cotisations

Cotisation annuelle extérieure :

La cotisation annuelle pour les membres participant uniquement aux entraînements est fixée à **90 €**.

Paiement de la cotisation :

Paiement à l'inscription ou au maximum **après 2 entraînements**. Le règlement peut se faire en 1, 2 ou 3 versements par ordre de priorité (sur HelloAsso, par Virement, par chèque, ou en espèces). Le paiement de la cotisation permet aux adhérents de fréquenter la salle selon le planning défini et la catégorie à laquelle ils appartiennent, tout en ayant accès aux infrastructures et au matériel de l'association.

Article 4 : Droits et Devoirs des Membres

Droits :

Les membres actifs ont accès aux installations et aux activités du club.

Ils peuvent participer aux séances d'entraînement, compétitions (pour les titulaires de la licence compétition), et événements organisés par le club.

Chaque membre a le droit de voter lors des assemblées générales.

Les informations personnelles (nom, email, certificat etc…) sont utilisées à des fins de gestion du club. Si un adhérent décide d'arrêter la pratique il lui est possible de demander la suppression de ces données selon le RGPD en conformité mis en vigueur au sein de notre pays.

Devoirs :

- Respecter les installations mises à disposition (salle, tables, filets, raquettes, balles, etc.).
- Adopter une attitude respectueuse et sportive envers les autres membres, adversaires, et arbitres.
- Participer, dans la mesure de leurs moyens, à la vie associative du club (organisation de tournois, bénévolat, etc.).
- Respecter les horaires fixés pour les entraînements et compétitions.

Article 5 : Entraînements et Compétitions

Entraînements :

Les horaires des entraînements sont fixés par le bureau et peuvent être modifiés en fonction des besoins du club.

Tout membre **s'engage à respecter les créneaux horaires et à avertir en cas d'absence prolongée**. (voir plus précisément l'Article 8 : Entrainements)

Compétitions :

La participation aux compétitions officielles est réservée aux membres titulaires d'une licence compétition. Elle est soumise au préalable à l'inscription du compétiteur et à l'acquittement des frais de participation pour le critérium Fédéral.

Chaque membre doit se conformer aux règles et règlements des instances fédérales (FFTT) lors des compétitions.

Article 6 : Tenue Vestimentaire

Tous les compétiteurs doivent respecter la tenue réglementaire de la FFTT, jouer en short et maillot (toutes couleur excepté le blanc), et être chaussés de chaussures de sport. Le maillot aux couleurs du club payé lors de la saison 2025/2026 de la marque DONIC devra être porté lors de chaque rencontre. En cas de perte ou de détérioration, l'achat d'un nouveau maillot sera à la charge du compétiteur.

Article 7 : Stages

Tout engagement pour un stage est définitif 72h avant le début de celui-ci. Après ce délai, un justificatif sera nécessaire pour le remboursement.

Le prix du stage est de 15 € à régler en amont en espèce ou chèque.

Article 8 : Entrainements

Les groupes d'entrainements étant définis en amont de la saison, ils sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution de niveau des joueur.euses mais aussi de son implication.

Afin de faciliter l'organisation pour les entraineurs et animateurs du club, il est demandé de prévenir 48h en avance lors d'une absence lors d'un entrainement (excepté maladie de dernière minute ou cas de force majeure). Trop d'absences injustifiées par un adhérent donneront lieu à une diminution du nombre de créneaux proposés pouvant passer sous le seuil indiqué dans l'Article 1 : Objet du Règlement Intérieur.

Article 9 : Compétitions

L'ensemble des dates du calendrier seront fournies par le bureau au plus tard le 1er mois de la saison (Septembre) au travers du livret d'accueil du club mais aussi via un calendrier partagé et les informations sur le site internet du club.

Championnat Adultes par équipes

Les équipes sont constituées par les capitaines avec l'accord du bureau, selon les critères de niveau, motivation, disponibilité, et marge de progression. Les équipes seront actualisés deux fois par an, en septembre et en décembre/janvier.

Les joueurs doivent s'engager à être présents pour tous les matchs du Championnat de France par équipe en répondant à son capitaine d'équipe de préférence sur le groupe de communication de l'équipe.

Le capitaine s'engage à prévenir le gestionnaire du championnat adultes du bureau à lui donner le nom des joueurs une dizaine de jours avant la date de la journée pour que le gestionnaire puisse prévenir l'ensemble des acteurs par email en récapitulant les joueurs de chaque équipe, le lieu de la compétition et l'horaire du rendez-vous.

Les absences justifiées (travail, maladie, blessures) seront acceptées si elles sont signalées à l'avance et si un envoi du justificatif médical si en lien avec un problème de santé ou une blessure. Les absences non justifiées pourront influencer la composition future des équipes.

Les absences injustifiées et non prévenues faisant écoper d'une amende pour le club (somme variant de 10€ à 30 €), donnera lieu à un vote par le conseil d'administration qui **se verra le droit de réclamer à l'adhérent le paiement de cette somme après avoir prévenu celui-ci par écrit**.

Critérium Fédéral

L'inscription à cette compétition engage le joueur.euse à participer aux 4 journées indiquées par le bureau. Cette épreuve peut permettre d'accéder aux championnats de France de sa catégorie, à condition d'évoluer au plus haut niveau, à savoir en Nationale 1. Afin de valider l'inscription à cette compétition, une cotisation spécifique sera demandée à la rentrée en complément de la cotisation au club.

La **valeur de l'inscription pour la participation aux 4 journées de critérium Fédéral sera de 20 €** pour toutes les catégories. Le reste à charge (part variant selon la catégorie) sera pris en compte par le club.

Une fois engagé, le club ne remboursera pas l'inscription suite à un arrêt au cours de la saison car un arrêt déclenchera automatiquement un forfait général pour le club avec paiement d'une amende auprès des instances fédérales.

Le responsable du critérium fédéral au bureau se chargera d'envoyer une dizaine de jours avant la compétition le lieu des compétitions, l'horaire de départ de la salle et d'indiquer le bénévole qui coachera au besoin.

Il est impératif pour faciliter l'organisation, de répondre aux convocations du responsable, que ce soit en tant que joueur ou coach bénévole, de manière positive ou négative. Cela lui permet d'organiser au mieux ces 4 journées en ayant une meilleure visibilité

Championnat Jeunes par équipes

Les équipes sont constituées par les responsables championnat jeunes avec l'accord des entraineurs, selon les critères de niveau, limite de classement pour certaines catégories, motivation, disponibilité, et marge de progression. Les équipes seront revues deux fois par an, en septembre et en décembre/janvier.

Les joueurs doivent s'engager à être présents pour tous les matchs du Championnat Jeunes par équipe en répondant aux responsables du championnat de préférence sur le groupe de communication de l'équipe. **Cette réponse écrite équivaut à un engagement pour l'ensemble d'une phase** : phase 1 : septembre à Décembre et Phase 2 : Janvier à Mai.

Le secrétariat enverra à chaque début de phases l'ensemble des dates de championnat jeunes par phase aux intéressés engagés pour des raisons d'organisations.

Les responsables du championnat jeunes s'engagent à envoyer un rappel/convocation avec les joueurs de chaque équipe, le lieu de la compétition et l'horaire du rendez-vous **une semaine avant** la date de la journée sur le groupe de communication pour que les parents puissent s'organiser pour le covoiturage.

Les absences justifiées (travail, maladie, blessures) seront acceptées si elles sont signalées à l'avance et si un envoi du justificatif médical si en lien avec un problème de santé ou une blessure est réalisé sur l'adresse email du secrétariat. Les absences non justifiées pourront influencer la composition future des équipes.

Les absences injustifiées et non prévenues faisant écoper d'une amende pour le club (somme variant de 5€ à 15€), donneront lieu à un vote par le conseil d'administration qui **se donnera le droit de réclamer à l'adhérent le paiement de cette somme après avoir prévenu celui-ci par écrit**.

Autres compétitions

De nombreuses autres compétitions existent et les inscriptions envoyées arrivant en général par le comité départemental ou la ligue régionale demanderont une organisation spéciale différente des organisations présentées précédemment.

En général le fonctionnement de l'inscription se fait selon cette méthode :

- Sélection par les entraineurs
- Envoi aux sélectionné.es d'une proposition d'inscription sous conditions de répondre avant le délai déterminé par le secrétariat
- Inscription envoyée par le secrétariat aux instances compétentes puis envoi d'un email récapitulant date / lieu et horaire de départ avec les coachs présents

Acheminement sur les lieux de compétitions

Le transport des enfants sur les lieux de compétition est à la charge des parents et sous leur entière responsabilité. En cas de covoiturage ou de transport assuré par un autre parent ou un membre de l'association, le fait d'accepter ce mode de transport constitue une décharge de responsabilité vis-à-vis de la personne et de l'association ayant assuré le transport.

Article 10 : Bénévolat et Implication des Parents

Le club étant une association régie par la loi 1901, **tous les membres du bureau sont des bénévoles**. Ils ne perçoivent aucune rémunération pour leurs fonctions et consacrent leur temps et leur énergie au bon fonctionnement de l'association.

Nous exigeons à l'ensemble des adhérents et aux parents des jeunes joueurs à s'impliquer dans la vie du club. En effet, en tant que parents, il est naturel de suivre l'évolution de son enfant dans son activité sportive et de l'accompagner dans ses progrès. Les enfants seront fiers et heureux de voir leurs parents participer activement à la vie du club.

L'implication des parents peut prendre diverses formes : bénévolat lors des tournois, gestion des déplacements, aide à l'organisation des compétitions, ou encore contribution à la logistique des événements du club. Leur participation est non seulement bénéfique pour le bon fonctionnement du club, mais elle renforce aussi le lien avec leurs enfants et la communauté sportive.

Chaque famille et chaque adhérent s'engage à participer de manière active (installation, restauration, etc…) **à au moins une manifestation organisée par le club (critérium fédéral, tournoi 1ère licence) par phases.** Un tableau sera envoyé en début d'année sur lequel chaque famille devra se positionner afin de garantir le bon déroulement des manifestations. L'accueil des compétitions et manifestations sont des enjeux majeurs d'un point de vue financier pour la stabilité du club.

Nous remercions d'avance tous les parents pour leur engagement et leur soutien, qui sont essentiels au développement du club.

Article 11 : Utilisation des Installations

Les installations sportives mises à disposition par la mairie, pour le club doivent être utilisées dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène.

Après chaque évènement les poubelles seront vidées pour éviter les odeurs nauséabondes ou les nuées d'insectes autour des poubelles. Parmi les poubelles citées il y a :

- Bac à verre
- Sac Jaune (un conteneur Jaune est disponible devant l'entrée du complexe il s'ouvre avec la clé « IFAM » du trousseau)
- Sac Poubelle (un conteneur est disponible devant l'entrée du complexe il s'ouvre avec la clé « IFAM » du trousseau)

De même la vaisselle, les appareils électroménagers et les tables seront lavés et essuyés après chaque utilisation et après chaque évènement.

Le matériel doit être rangé après chaque utilisation. En cas de dégradation involontaire, il est impératif de prévenir immédiatement un membre du bureau. L'accès aux installations est strictement réservé aux membres du club et aux invités approuvés.

Article 12 : Entretien de la Salle et du Matériel

L'entretien de la salle et du sol est assuré par le personnel des sports de la commune. L'association est responsable de l'entretien du matériel et du rangement à chaque séance. Chaque membre doit veiller à la propreté de la salle et participer au rangement du matériel. Toutes les balles doivent être ramassées à la fin de chaque entraînement, y compris celles sous les tables. **Les enfants ne doivent pas déplier les tables seuls ; cela doit être fait par les entraîneurs ou sur la demande de l'entraîneur.**

Article 13 : Obligations et Responsabilités

Les vestiaires mis à disposition pour les adhérents ou personnes venant jouer en compétition doivent être conservés dans un état de propreté constant. Ils doivent être utilisés uniquement dans le cadre de leur fonction prévue.

- Les joueurs doivent respecter les horaires, tant pour les entraînements que pour les compétitions.
- Au début et à la fin de l'entraînement, les joueurs doivent aider à la mise en place et au rangement du matériel, sous la supervision d'un adulte responsable.
- Les membres doivent maintenir les installations propres (ramassage des déchets : bouteilles, papiers, etc.).
- Le responsable nommé (dirigeant, entraîneur, capitaine d'équipe) veille à l'extinction des lumières et à la fermeture des issues. Les capitaines sont responsables des installations lors des rencontres par équipes.
- Le club n'est pas responsable des mineurs en dehors de la salle.

Article 14 : Sécurité

Les membres doivent veiller à leur propre sécurité et à celle des autres.

Le club décline toute responsabilité en cas d'accident lié à un non-respect des consignes de sécurité ou d'un comportement imprudent.

Un membre est tenu de signaler toute situation dangereuse ou de dysfonctionnement des installations au responsable de séance.

Article 15 : Vols et Dégradations

Le club ne pourra être tenu responsable des vols ou dégradations d'effets personnels appartenant aux compétiteurs ou accompagnateurs.

Article 16 : Interdictions

Il est rigoureusement interdit :

- De rayer et d'écrire sur les tables avec n'importe quel substrat
- De jouer avec les filets et de s'appuyer dessus
- De jouer avec les chariots d'arbitrages ou tout appareil roulant pouvant engendrer des accidents dû à la vitesse prise par l'appareil
- De voler du matériel de club
- D'emprunter du matériel sans un accord oral et un accord écrit (email compris) préalable
- De fumer dans la salle.
- De s'asseoir sur les tables ou les séparations.
- De pénétrer dans l'enceinte sportive sous l'emprise de drogues ou en état d'ébriété.

Article 17 : Sanctions

Le Conseil d'Administration peut se réunir pour statuer sur tout manquement aux règles du présent règlement. Les sanctions peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive.

L'association se réserve le droit d'interdire l'accès aux installations à toute personne dont le comportement ou la tenue est jugée inappropriée.

Article 18 : Frais et Remboursements

1. **Frais kilométriques (don pour réduction d'impôts) :**

Tous les membres ayant participé à du coaching au niveau départemental, régional ou national peuvent s'ils payent des impôts faire « Dons » de ces déplacements afin d'obtenir un CERFA ouvrant à des droits de réductions d'impôts.

Les membres payant des impôts, pourront demander un remboursement selon le barème fiscal de l'année après avoir correctement rempli le fichier Excel et en ayant cocher la case « Don au club ». Lorsque le fichier Excel ainsi que la carte grise pour vérifier la puissance fiscale le pôle comptabilité réalisera un CERFA permettant lors de la déclaration d'impôts de l'année fiscale de bénéficier d'une réduction d'impôts.

2. **Frais de déplacement et hébergement :**

Aucun frais de déplacements, logement ne sera payé par le club pour des compétitions par équipe sauf **Bernard Jeu. Pour les compétitions régionales, nationales ou internationales, le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement respecteront les règles suivantes** : **Le lieu de la compétition est situé à plus de 200 km de la salle d'Aizenay et le pointage de celle-ci doit s'effectuer au plus tard à 9h00**.

Frais de déplacement :

Le club prendra en charge **les frais de péage et remboursera à hauteur de 0.15 €/km**.

Il est évident que si plusieurs voitures ont été réalisées alors **qu'en covoiturant une seule aurait été possible** seul un des véhicules sera remboursé. **Les cas particuliers et les exceptions pourront être étudiées par le club sur demande spécifique.**

Herbergement :

Remboursement à hauteur de **50€ pour un joueur.euses et un accompagnateur**. Cette **somme est valable aussi** pour le coach qui accompagne et sera **pris en charge par le club** pour le ou les coachs seulement.

Le bureau recommande de vérifier les gites si cela permet de réduire les couts, *exemple si 2 joueurs et 2 parents de familles différentes sont accompagnés d'un coach le budget total est de 50€ / (pair parent-enfant) soit 100€ + 50 € pour la coach soit un TOTAL de 150 € pour un gite.*
Si un logement comprenant une chambre pour chaque **accompagnateur** *et son enfant ainsi qu'une pour le coach coute 130 €* le bureau recommande de le prendre plutôt que des chambres en Hôtel.

La recherche de gite ou d'hôtel est à la charge des parents. Si la somme est au-delà de la valeur de remboursement du club le reste à charge est pour l' **accompagnateur** ou le coach. Ces dispositions visent à encourager la participation aux compétitions tout en soutenant financièrement les membres qui doivent se déplacer.

3. **Remboursement des repas pour les Coachs :**

Afin de récompenser le bénévolat et inciter les personnes à coacher nos jeunes lors de compétitions départementales, régionales, nationales ou internationales, le club prévoit par jour de compétition **un budget de 10 € / coach jeunes (moins de 18 ans) et adultes encore en situation étudiante.**

Article 19 : Dépenses Non Prévues

Le budget du club inclut les subventions, cotisations, recettes diverses (foires, loto, sponsoring), et les dépenses sont budgétées chaque année. Toute dépense non prévue doit être approuvée par le Conseil d'Administration.

Le Président : **Le Secrétaire :** **Le Trésorier :**